CESW



Réf. :RUR.18.176.AV-Nature Date d'approbation : 20/04/2018

Demande de dérogation émanant de Natagora concernant le renforcement et la réintroduction de Carex limosa, Eriophorum latifolium, Parnassia palustris, Pedicularis palustris et Triglochin palustris après travaux de restauration de bas-marais alcalins et ce, dans le cadre du projet LIFE+ Intégré

DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier</u>: Demande de dérogation aux mesures de protection des

espèces animales et/ou végétales

<u>Demandeur</u>: SPW – Département de la Nature et des Forêts –

Direction de la Nature

<u>Date de réception de la</u>

<u>demande et références</u> :

09/04/2018 - DNF/DN/SL/sla/Sorties 2018 : 8025

Délai de remise d'avis : 45 jours

Référence légale: Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature

<u>Préparation de l'avis</u> : Pôle Ruralité – Section Nature

AVIS

Réuni ce 17 avril 2018, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée, le projet en question s'intégrant dans le plan d'action en faveur des bas-marais alcalins (HIC EUR15 7230) développé dans le cadre du LIFE+ Intégré. Il renvoie pour plus de détails à l'avis n° 2675 du DEMNA.

La dérogation devra en outre être soumise au respect des conditions habituelles (présentation d'un rapport au terme de l'étude et accord préalable des propriétaires/gestionnaires des sites visités).

Philippe BLEROT

Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »

Réf. :RUR.18.176.AV-Nature 2/2